

Inauguration des locaux HQE de la circonscription « Marne » des Grands lacs de Seine

Vendredi 20 juin 2008

intervention de

Pascal Popelin

Président des Grands lacs de Seine

Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

18 VI 08

M. le préfet,
M. le député, président du syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der,
M. le vice-président du Conseil régional,
Mmes. et MM. les maires,
Mmes. et MM. les agents des Grands lacs de Seine,
Mesdames, Messieurs,

C'est un président des Grands lacs de Seine heureux qui vous accueille aujourd'hui, pour partager ce moment important que constitue l'inauguration des nouveaux bureaux de notre Institution pour le lac du Der-Chantecoq, dénommés plus officiellement -mais moins poétiquement- bureaux de la circonscription Marne.

Les raisons de mon plaisir sont nombreuses :

- Tout d'abord, nous concrétisons enfin, à la plus grande satisfaction du personnel je le crois, le remplacement de nos anciens (vieux) bureaux d'Eclaron dans lesquels les agents étaient installés provisoirement... depuis près de 45 ans !
- Ensuite, parce que nous inaugurons ensemble, aujourd'hui, le premier bâtiment entièrement certifié haute qualité environnementale construit dans la région Champagne-Ardenne, premier, je l'espère d'une longue série,
- Plaisir encore, même s'il est trop rare, de venir sur les sites de nos ouvrages,
- Joie personnelle enfin, d'être toujours le président des Grands lacs de Seine au moment de cette inauguration, puisque je savais qu'elle interviendrait après les élections, sans être certain qu'il me serait donné d'y procéder.

Lorsqu'il y a quelques années, j'ai décidé avec le Conseil d'administration et la direction de l'Institution -comme je m'y étais engagé au début du précédent mandat- d'accélérer le processus de remplacement des bureaux de la circonscription Marne devenus vétustes et peu fonctionnels, plusieurs éléments ont fait l'objet de notre réflexion.

En premier lieu, s'est posée la question du site d'implantation. Nous souhaitons nous trouver en bordure immédiate du lac, afin de renforcer notre présence sur le site même de l'ouvrage. Nous avons aussi le souci de donner à nos agents un cadre de travail agréable et fonctionnel.

Le site magnifique sur lequel nous nous trouvons s'est très vite distingué.

Une fois le choix d'implantation effectué s'est ensuite posée la question de la conception du bâtiment. Comment exister et être visibles près de l'un de nos ouvrages, dans un bâtiment fonctionnel, sans dénaturer le paysage ?

Très vite, nous avons décidé de nous orienter vers une démarche qui correspondait à nos principes : la haute qualité environnementale.

Donner en quelques mots une définition de la haute qualité environnementale n'est pas forcément simple. Ce n'est pas d'une nouvelle norme, ni d'un label supplémentaire. La HQE, est d'abord une démarche de "management de projet", visant à limiter les impacts d'une opération de construction sur l'environnement extérieur, tout en assurant à l'intérieur du bâtiment des conditions de vie saines et confortables.

Esthétique, intégration dans le paysage, confort, agrément de vie, écologie, durabilité : la haute qualité environnementale prend en compte la globalité, joue la carte du développement durable. Elle représente à mes yeux l'état le plus avancé à ce jour de l'art de construire.

Un bâtiment conçu, réalisé et géré selon une démarche de haute qualité environnementale possède donc toutes les qualités habituelles d'architecture, de fonctionnalité, d'usage et de performance technique que l'on est en droit d'attendre. Mais en plus, ses impacts sur l'environnement ont été durablement minimisés. Aussi bien par le choix des matériaux de construction, que par la prise en compte de la maintenance du bâtiment, éventuellement même de sa déconstruction et -surtout- du point de vue des économies d'énergie qu'il permet, afin de limiter l'accroissement de l'effet de serre dont est menacée notre planète.

Ce management de projet a été conduit avec une grande passion par le responsable de la circonscription Marne, M. Francis Lefebvre, qui vous livrera plus de détails dans un instant. Il comporte, bien sur, des objectifs mesurables.

Très brièvement : ces objectifs sont regroupés en 14 cibles environnementales à atteindre au cours du processus. Elles ont trait à la construction, à la gestion, au confort et à la santé. Elles sont validées par une certification, qui comporte elle-même trois phases : au stade de la programmation, lors de la conception et après la réalisation.

Je suis fier de vous annoncer que le bâtiment que nous inaugurons aujourd'hui a obtenu ces trois certifications. Je suis encore plus fier de vous préciser que nous avons été de très bons élèves, puisque nous avons atteint le niveau très performant pour 4 cibles (alors que 3 seulement étaient requises) et que nous avons atteint le niveau performant pour 5 cibles (pour une obligation de 4). Je salue donc le travail effectué par M. l'architecte.

Les cibles pour lesquelles nous remplissons ce niveau de haute performance sont significatives de la démarche des Grands lacs de Seine. Elles correspondent à notre façon de faire, à notre savoir faire et à notre volonté d'agir dans l'intérêt de tous, puisqu'elles concernent : la relation du bâtiment avec son environnement immédiat, la réalisation d'un chantier à faible impact environnemental, la gestion de l'eau et la pérennité des performances environnementales.

Pour en finir avec le côté pratique, je veux aussi préciser que le coût global final de ce programme est demeuré dans les limites de l'enveloppe prévue. C'est une très grande satisfaction pour les gestionnaires de fonds publics que nous sommes. D'un point de vue financier, la mise en œuvre de cette démarche HQE a entraîné un surcoût limité à 9% par rapport à une construction traditionnelle. Ce surcoût sera rapidement amorti grâce aux économies de fonctionnement que nous réaliserons, notamment sur le poste énergie.

Ce projet a mobilisé beaucoup de monde. J'ai en particulier souhaité que les personnels et les élus locaux soient associés à l'ensemble du processus, notamment au jury de concours. Je les remercie chaleureusement de leur participation et de leur apport.

Je voudrais enfin remercier le Conseil régional de Champagne Ardenne et l'ADEME, pour leur participation financière, qui ont concouru à l'édification d'un bâtiment qui allie esthétique, fonctionnalité, confort et haute qualité environnementale.

J'ai la conviction que les agents y ont gagné en qualité de conditions de travail. Quant aux Grands lacs de Seine, ils ont, je le pense, réussi leur implantation dans ce site symbolique, à deux pas d'un autre symbole du secteur, je veux dire l'église de Champaubert, à la pérennité de laquelle, vous le savez, nous veillons tout particulièrement.